



Le dialogue social régressif chez Canon.

Courbevoie, le 5 décembre 2016

Vu de l'extérieur, l'image de Canon est belle. Elle appelle aux rêves et à l'évasion avec de beaux produits à la pointe de la technologie.

Vu de l'intérieur, il en est autrement pour les salarié-e-s. L'entreprise est passée en mode dégressif, tant dans les effectifs que dans le dialogue social avec les organisations syndicales.

1/ Projet Génération : l'avant-dernière réunion de suivi du PSE de 2013 a eu lieu en octobre. Alors que ce dossier n'est pas encore clos, la Direction nous présente une nouvelle réorganisation dans le cadre du projet Européen Génération, avec la suppression de 25 postes à la clef chez CIG.

Concernant les négociations du plan social chez CIG qui ont débuté le 1^{er} décembre, nous avons déjà des points de friction. En effet, certaines mesures du PSE sont bien moins favorables que celles de 2013, ce qui nous paraît être injustifié et inacceptable.

Il faut rappeler que CIG est en plan de commissionnement. Rétribuée par l'Europe ; elle ne peut donc pas faire de perte. Dire que Canon n'a pas les moyens financiers de mettre en place un PSE digne d'une entreprise de cette taille est mensonger.

2/ Accord GEPP : nous venons de terminer les négociations sur la GEPP (Gestion de l'Emploi et des Parcours Professionnels), ce projet d'accord n'est pas à la hauteur des enjeux de l'entreprise et des projets pour 2017. Pour rappel : la GEPP permet, par un accord négocié, de sauvegarder les emplois, d'accompagner des départs volontaires de l'entreprise et d'anticiper les besoins de formation du personnel.

En effet, la Direction n'ayant qu'une vision à six mois, elle ne voit pas l'intérêt de financer une mesure qui inciterait les salariés à prévoir leurs départs à 1, 2 ou 3 ans. Nous attendons une réponse de la direction.

La gestion des emplois se fera à court terme, au gré des réorganisations, avec ou sans PSE, en supprimant des postes pour « **la compétitivité et la flexibilité dans l'entreprise** ».

3/ Projet d'accord d'égalité professionnelle : la deuxième réunion de négociation sur un projet d'accord d'égalité Homme / Femme a eu lieu mercredi 30 novembre. Nous percevons une avancée par rapport aux années précédentes.

La Direction a réalisé une photo de l'existant. Nous reconnaissons son travail, néanmoins, sur 1400 salariés de Canon, 9 femmes salariées seulement seraient concernées par une inégalité salariale.

L'année dernière, la direction avait refusé de faire le constat partant du postulat qu'il n'y avait pas d'inégalité salariale homme / femme au sein de Canon France. Circulez, il n'y a rien à voir ! Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

4/ Accord IRP : depuis mars 2016, la Direction a décidé de réviser l'accord IRP de 2012, accord qui régit le fonctionnement et les moyens des instances représentatives de l'entreprise. Voici les quatre points essentiels que la Direction veut remettre en cause :

- La Direction envisage de fermer la messagerie de l'entreprise aux organisations syndicales, un droit à la communication qui remet en cause l'autorité de notre Président. En effet, où va le monde si les organisations syndicales ont le même pouvoir de communication dans l'entreprise que son Président ?...

- La mutualisation des heures de délégations des élus. Ceci nous empêchera de vous défendre convenablement et efficacement.

- Les heures d'informations syndicales trimestrielles se feront exclusivement en dehors des heures de travail afin de réduire l'audience de vos représentant-e-s.

- Mise en place d'un process contraignant de contrôle des heures de délégation des élus. Jusqu'à présent, les élu-e-s prévenaient leur hiérarchie de leurs absences pour le bon fonctionnement des services. Or, ce que veut la Direction, c'est compliquer l'activité syndicale des élu-e-s. Par exemple, en transférant la gestion de ces heures vers les Organisations Syndicales.

Il n'est pas question pour la CGT Canon France de signer un tel accord de révision.

Nous espérons que nos collègues des autres organisations syndicales nous suivront dans notre refus de signer.

Moins de droits pour vos organisations syndicales et vos élus, c'est réduire votre défense et votre protection.

Tout ceci dans un climat de bienveillance et de dialogue social comme il se doit et conforme à l'éthique de Canon et du patronat.

La Section Syndicale CGT Canon France

Renseignement Personnel

Je soussigné :

NOM :

Prénom :

Afin de me tenir informé, j'autorise la CGT Canon France à m'envoyer des tracts et informations via ma messagerie personnelle :

.....@.....

Et me réserve le droit de me désinscrire à tout moment.

Le :/...../.....

Signature